



## DELIBERATION BUREAU de la Communauté

N° 2022- 110

Séance du 19 octobre 2022

### **SERVICE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES \_ DEMANDE DE FINANCEMENT LIE A UN APPEL A PROJETS DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE**

-----

L'an deux mille vingt deux, le 19 octobre à 17h, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 14 octobre 2022.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX, Alex SAINTRAPT, Didier TERNAT

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Madame Céline COLLET-DUFAYS et Messieurs Denis PRIOURET et Alain DETOLLE

*Monsieur Didier TERNAT présente le rapport suivant*

#### **Rappel du contexte**

La Communauté de communes est compétente en matière de gestion des déchets. Ce sujet d'importance revêt de multiples enjeux tant techniques, économiques et environnementaux.

De façon globale, les politiques en la matière visent à la réduction des volumes de déchets à traiter et à l'accroissement des quantités de matière à revaloriser dans une optique d'économie circulaire.

Bien que la Communauté de communes n'ait pas encore établi son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), une mobilisation du territoire doit être mise en œuvre pour faire évoluer des indicateurs locaux peux favorables.

#### **Présentation de la demande**

La Région Nouvelle Aquitaine a lancé un Appel à Projet intitulé :

**Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets**

La Communauté de communes souhaite répondre à cet appel à projet afin de bénéficier d'un accompagnement financier dans la mise en œuvre d'actions concrètes visant la réduction des volumes à l'échelle du territoire.

Ce projet vise à conforter et accompagner une nouvelle dynamique mise en œuvre d'une part en partenariat avec EVOLIS 23 dans la perspective de notre rapprochement pour la compétence traitement et d'autre part par l'arrivée d'un chargé de prévention déchets venant renforcer l'équipe du service.

Le dossier doit être déposé au plus tard le 31 octobre 2022, au regard des circonstances actuelles le service n'a eu que très peu de temps pour élaborer ce projet. Pour cela, il s'est appuyé sur l'équipe, des élus moteurs de la commission déchets et l'association Court-Circuit. Le temps imparti ne permet pas une présentation en commission déchets en amont du dépôt de dossier.

### Éléments d'appréciation

Un ensemble d'actions déjà envisagées par le service, ainsi que de nouvelles idées apparaissent comme très opportunes et éligibles à cet Appel à Projets et permettant de répondre à ses deux axes principaux qui sont :

*Axe 1 : favoriser le changement de comportement pour réduire les déchets*

*Axe 2 : accroître la valorisation matière*

Les actions prévues et inscrites à cet Appel à Projets sont précisées dans le tableau suivant :

Actions / prestations de service		Prestataire prévisionnel	Date de réalisation prévisionnelle
Accompagnement à l'installation et au suivi d'un site de compostage collectif	Mission de l'association Court Circuit dédiée à quatre centres bourgs de la communauté de communes (Gentiloux, Vallière, Faux, Aubusson)	Court-Circuit	Année 2023
Formation compostage	quatre formations pour les sites équipés	Court-Circuit	Année 2023
Cycle d'animation de sensibilisation à la réduction des déchets en milieu scolaire Thématiques abordées : réemploi, biodéchets, tri et recyclage des emballages	quatre classes mobilisées en 2023	Court-Circuit	Année 2023
Acquisition d'un parc de bacs composteurs tout équipé pour l'installation de site de compostage collectif	48 unités (bacs + grilles anti rongeurs) pour un équipement de 16 sites sur les quatre bourgs visés	GARDIGAME	Premier trimestre 2023
Projet signalétique déchetterie du Thym	Un projet de signalétique pour une meilleure orientation des flux	COSTES COMMUNICATION	Second trimestre 2023
Acquisition d'un caisson de réemploi pour la déchetterie des Alluchats pour convention avec AEP	Conteneur maritime 1/2 taille	SAS CORREZE RECUPERATION	Premier trimestre 2023
Actions de médiations culturelles dédiées à la problématique des déchets	4 spectacles prévus : "Plastique à la dérive" / "Panique à Cocotte-ville" / "Conférence gesticulée" / "Abricadébara "	4 compagnies	Année 2023
Acquisition d'un broyeur pour la valorisation des déchets verts de la déchetterie du Thym	Broyeur professionnel thermique pour valorisation broyat sur site	CLOUE EQUIPEMENT	Premier trimestre 2023

## Eléments financiers

L'élaboration du présent projet a notamment permis de solliciter l'ensemble des devis associés à ces projets d'actions.

Les taux d'aide de la Région varie de 55 % à 70 % en fonction de la nature des actions.

Les dépenses seraient pour partie de l'investissement et pour partie du fonctionnement. Celles-ci devront faire l'objet d'une inscription au budget prévisionnel 2023 du service.

Le plan de financement prévisionnel est présenté comme suit :

Postes de dépenses prévus								
N°devis	Axe visé	Actions / prestations de service	Prestataire prévisionnel	TOTAL TTC	Taux d'aide attendu	montant attendu de l'aide	reste à charge de la Communauté de communes	nature de la dépense
1	Axe 1	Accompagnement à l'installation et au suivi d'un site de compostage collectif	Court-Circuit	7 320,00 €	70%	5 124,00 €	2 196,00 €	FCT
2	Axe 1	Formation compostage	Court-Circuit	800,00 €	70%	560,00 €	240,00 €	FCT
3	Axe 1	Cycle d'animation de sensibilisation à la réduction des déchets en milieu scolaire Thématiques abordées : réemploi, biodéchets, tri et recyclage des emballages	Court-Circuit	2 400,00 €	70%	1 680,00 €	720,00 €	FCT
4	Axe 1	Acquisition d'un parc de bacs composteurs tout équipé pour l'installation de site de compostage collectif	GARDIGAME	14 346,00 €	55%	7 890,30 €	6 455,70 €	INVEST
5	Axe 1	Projet signalétique déchetterie du Thym	COSTES COMMUNICATION	3 688,92 €	55%	2 028,91 €	1 660,01 €	INVEST
6	Axe 2	Acquisition d'un camion de réemploi pour la déchetterie des Alluchats pour convention avec AEP	SAS CORREZE RECUPERATION	6 600,00 €	55%	3 630,00 €	2 970,00 €	INVEST
7a, 7b, 7c, 7d	Axe 1	Actions de médiations culturelles dédiées à la problématique des déchets	4 compagnies	6 299,00 €	70%	4 409,30 €	1 889,70 €	FCT
8	Axe 2	Acquisition d'un broyeur pour la valorisation des déchets verts de la déchetterie du Thym	CLOUE EQUIPEMENT	28 800,00 €	55%	15 840,00 €	12 960,00 €	INVEST
				<b>70 253,92 €</b>		<b>41 162,51 €</b>	<b>29 091,41 €</b>	

Les dépenses de fonctionnement pour les actions du projet s'élèveraient à hauteur de **16 819,00 €** et seraient aidées à hauteur de **11 773,30 €**, soit un reste à charge de **5 045,70 €** pour la Communauté de communes.

Les dépenses d'investissement pour les actions du projet s'élèveraient à hauteur de **53 434,92 €** et seraient aidées à hauteur de **29 389,21 €**, soit un reste à charge de **24 045,71 €** pour la Communauté de communes.

Cependant ces dépenses doivent générer :

- ✓ Une baisse des coûts de transport et de traitement des déchets liée à une réduction des volumes en général et en particulier les tonnages peu ou non valorisables (OMR, encombrants, déchets verts, etc.)
- ✓ Une hausse des recettes liée à l'accroissement des flux de matières valorisables (Recyclables, flux déchetteries)

Le bureau du conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, et sous réserve des capacités de financement 2023, à ce stade non connues :

- ✓ **AUTORISE la Présidente à déposer un dossier de candidature à l'Appel à Projets de la Région Nouvelle Aquitaine portant sur un Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets et solliciter les subventions dont pourra bénéficier cette opération.**

Ainsi fait et délibéré le 19 octobre 2022 ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le  
PUBLIEE le

26 OCT. 2022

La Présidente,  
Valérie BERTIN

